

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2025

---

**LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2083

présenté par

Mme Chatelain et les membres du groupe Écologiste et social

-----

**ARTICLE 8**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer l'alinéa 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il n'est pas justifiable de laisser à la discrétion du gouvernement la simplification des modalités d'exécution des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les dangers phytosanitaires.